

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
3 – 2025 / N°10**

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le 21/03/2025
ID : 026-212603054-20250318-3_2025_10-DE

SEANCE du 18 MARS 2025

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 12
VOTES : Contre : 0 Pour : 12 Abstention : 0
Date de la convocation : 10/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-huit mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, VIALATTE Jacky, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel, BROCHIER Nicolas, REBOUL Gregory, ULIN Nicolas, LASSAGNE Cécile, MANENT Corinne

Absents excusés : VIAL Anne- Claire donne pouvoir à ANDEOL Hervé
MINDER Pascale

Objet : Location de l'appartement au-dessus de la mairie : nouveau locataire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Mme MERLE Amina (locataire depuis le 01.11.2015) a quitté le logement au-dessus de la mairie, situé au 3 rue des Terrasses, au 28/02/2025.

Les agents techniques ont peint l'intégralité de l'appartement et ont posé un parquet au sol dans le salon et un lino dans la cuisine.

Il propose de signer un nouveau contrat de location de six ans avec Mme CARMIGNANI Sylvie, à compter du 01.04.2025. Le montant du loyer sera de 580 € par mois, charges non comprises. Un mois de caution sera demandé.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité et après en avoir délibéré :

- **DIT** que le bail locatif de Mme MERLE Amina se termine le 28/02/2025.
- **ACCEPTE** de louer l'appartement au-dessus de la mairie à Mme CARMIGNANI Sylvie à compter du 01.04.2025.
- **DIT** que le loyer de l'appartement est fixé à 580 €, charges non comprises
- **DIT** que le loyer sera révisé chaque année.
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 20/03/2025

Le Maire
Hervé ANDEOL



Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 21/03/2025
Et de la réception en Préfecture le 21/03/2025

Le Maire

